



Fait à Strasbourg, le 30 septembre 2014

Michel HOFF, président

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel **Alsace**

Avis n° 107

Plan de gestion 2013-2017 de la Réserve Naturelle Nationale du delta de la Sauer (Bas-Rhin)

réunion du 19 mai 2014, point 8 et du 11 septembre 2014, point 4

Contexte

La Réserve naturelle nationale du Delta de la Sauer (communes de Munchhausen et Seltz, Bas-Rhin) a été créée en 1997. Elle est située le long du Rhin, à la confluence de la rivière Sauer et du Rhin et occupe une surface de 486 ha. Sa gestion a été confiée par l'État au Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA).

Un premier plan de gestion (2004-2008) a été validé en 2004, et ses résultats évalués en 2011.

Le deuxième plan de gestion concerne les années 2013-2017. Ce plan est soumis à l'avis du CSRPN.

Questions posées au CSRPN

Il est demandé au CSRPN :

- **de vérifier l'adéquation entre les choix de gestion proposés et les objectifs généraux et particuliers appliqués à cette réserve naturelle nationale compte tenu des contraintes existantes (surface réduite, transformation du régime du fleuve, environnement général) ;**
- **de vérifier si les mesures de gestion proposées et leur hiérarchisation sont de nature à atteindre les objectifs visés.**



Analyse

- CSA ; 2012.- Plan de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Sauer 2013-2017. ; 296p. + annexes
- Note du secrétariat en vue du CSRPN du 19 mai 2014. Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Sauer (Bas-Rhin). Examen du projet de renouvellement du plan de gestion 2013-2017. 5 p.
- présentation avec diaporama faite par le conservateur Jean-Pierre Irlinger, suivie d'une première discussion (cf. CR de la réunion plénière du CSRPN du 19 mai 2014).
- groupe de travail du CSRPN¹ réuni le 6 juin, à Munchhausen, en salle et sur le terrain, pour examiner notamment des questions relatives au choix des indicateurs d'objectifs, de moyens et de résultats, susceptibles d'apporter une base pour d'ultérieures évaluations d'efficacité et d'efficacités. Ces questions ont été abordées d'une manière générale (à partir des travaux actuellement menés par Mme Anne Douard dans le cadre de RNF, Réserves naturelles de France), et avec application à deux milieux particuliers de la réserve : les prairies permanentes du Grosswoerth et le peuplement de saules blancs traités en têtards du bois de Munchhausen.

Le rapport présenté par le CSA est très volumineux (379 pages, dont annexes), et riche. Il est divisé en trois sections :

- section A : diagnostic de la réserve (pp. 7 à 80) ;
- section B : gestion de la réserve (pp.82 à 288, dont des fiches décrivant chacune des opérations à partir de la page 126) ;
- section C : démarche d'évaluation : pages 289 et 290 ;

Il comporte enfin une bibliographie et des annexes.

La section diagnostic contient beaucoup d'informations sur la réserve, d'un grand intérêt.

On peut toutefois regretter qu'elle reste un peu trop générale et « scolaire » : elle ne reflète pas assez la très grande et très fine connaissance du terrain que possèdent le conservateur et la garde animatrice, que l'on peut constater dès qu'on parle avec eux. Sa description des milieux et des habitats est un peu trop « statique » et « naturaliste » : elle gagnerait à décrire avec plus de précision l'histoire des interactions séculaires entre d'une part les facteurs naturels, très particuliers sur ce territoire, et d'autre part les usages et les aménagements humains, eux aussi très particuliers. Ces interactions passées expliquent l'état actuel du milieu, ainsi que beaucoup des problèmes actuels que rencontre le gestionnaire, qui pourraient, eux aussi être davantage explicités.

Ceci permettrait également d'approfondir la réflexion sur les trois grands principes de fonctionnalité, naturalité, biodiversité, qui sont à la base des choix des enjeux et des objectifs. En effet, la fonctionnalité n'est plus que résiduelle (les durées d'inondation ont été réduites de 88% depuis le XIX^{ème} siècle), et, dans ce milieu très marqué par l'intervention humaine (pratiques traditionnelles anciennes, aménagement du Rhin), les principes de naturalité et de biodiversité sont assez largement contradictoires : la naturalité pure conduirait sans doute à une dynamique de banalisation de beaucoup d'habitats ; inversement la conservation de la biodiversité implique la permanence d'interventions humaines actives pour se substituer aux pratiques anciennes qui avaient créé ces habitats. Le CSA est tout à fait conscient du problème, et ses opérations de gestion visent à arbitrer ce

¹ M Hoff, M Trémolières, O Gilg, G Hommay, J de Montgolfier pour le CSRPN ; A Douard pour RNF, M Schortanner, S Lombard pour la DREAL ; JP Irlinger, M Diss pour la réserve.



conflit entre naturalité et biodiversité. Le CSRPN ne remet pas en cause ces arbitrages, qui auraient pu être davantage explicités, dans le diagnostic ou lors de la définition des objectifs afin de répondre à la question du lien existant entre les actions proposées, les enjeux de la réserve et les objectifs stratégiques qui s'y rattachent.

Le **plan de gestion** repose sur une structure en arborescence :

- 3 enjeux (préservation, connaissance et valorisation du patrimoine naturel),
- 9 objectifs à long terme,
- 24 objectifs du plan de gestion,
- 81 opérations, faisant chacune l'objet d'une fiche,
- plus une mission transversale d'actions administratives avec 5 objectifs et 15 opérations.

Cette arborescence décrit de manière très claire et logique la structure du plan, et le CSA peut être cité en exemple pour la manière dont il l'a réalisée.

Pendant les fiches, dans leur état actuel, ne permettent pas de préparer une future évaluation du plan. Toutefois de nombreuses opérations de suivi sont prévues et devraient apporter des éléments de réponses.

La logique de l'arborescence : « Enjeux → objectifs à long terme → objectifs de gestion → opérations de gestion est excellente ». Mais, si l'arborescence constitue un excellent « squelette » logique, il manque toute la « chair » qu'auraient pu apporter les fiches d'opérations : la problématique est en général bien rappelée, mais la description de l'opération est souvent trop sommaire. Il n'y a pratiquement jamais d'évaluation quantitative des actions à entreprendre (longueur de linéaire, surfaces, volumes à traiter, etc.) ; les coûts ne sont qu'exceptionnellement mentionnés ; la charge de travail du gestionnaire paraît assez fortement sous-estimée (il semble bien difficile de faire tout ça en 5 ans ; pourtant la plupart des opérations sont classées en priorité 1) ; il n'y a aucun critère d'évaluation des résultats.

Il n'y a pas non plus de critères au niveau des objectifs. Critères qui ne doivent pas nécessairement être quantitatifs, mais devraient au moins être qualitatifs.

Sans critères d'objectifs, sans critères de résultats, et sans estimation a priori des moyens, il semble quasi impossible de faire une **évaluation** solidement bâtie à la fin des 5 ans, car une évaluation doit, autant que possible, se fonder sur des critères d'efficacité (ratios résultats/objectifs) et d'efficience (ratios résultats/moyens).

Il est même difficile de répondre à la question posée au CSRPN « vérifier si les mesures proposées .../... sont de nature à atteindre les objectifs visés » autrement que par une réponse « à dire d'expert » très globale.

Trois pistes d'amélioration devraient être envisagées :

- réfléchir à une hiérarchisation plus affirmée des objectifs du plan ainsi



qu'à l'enchaînement dans le déroulement et la logique des opérations, afin de parvenir à mieux définir des priorités ; c'est ainsi, pour ce qui concerne l'un des axes stratégiques majeurs d'intervention : la restauration de la fonctionnalité de l'hydrosystème et, par voie de conséquence des milieux, les résultats de l'étude prévue : « étude relative à l'amélioration de la dynamique alluviale du delta de la Sauer » devraient permettre de préciser les enjeux d'une intervention à long terme. La réalisation de cette étude constitue donc un préalable à la réalisation d'actions de restauration.

- Réfléchir, au fur et à mesure de la réalisation des différentes opérations à ce que pourraient être des critères d'évaluation (cases prévues dans les fiches d'opérations, mais jamais remplies). Lors de la visite sur le terrain le 6 juin, nous avons constaté que cela était tout à fait réalisable pour les deux milieux examinés, prairies et saulaie.
- Réfléchir à ce que pourraient être des fiches établies au niveau des objectifs à long terme, ou de gestion. Cette réflexion rejoint pleinement celle qui est menée actuellement au niveau national par RNF, et la réserve de la Sauer pourrait, avec les autres réserves rhénanes, servir de point d'application à cette réflexion nationale.

Compte tenu du travail considérable et de qualité déjà effectué par le CSA pour ce deuxième plan de gestion, le CSRPN n'envisage pas de demander une réécriture du document, ce qui nécessiterait un surcroît de travail très important, mais néanmoins il souhaite que quelques compléments lui soient apportés.

Avis

Le CSRPN souligne la structuration et la qualité globale du plan de gestion de la réserve naturelle nationale du Delta de la Sauer.

Il relève cependant que le plan :

- **ne précise pas suffisamment certains enjeux spécifiques du site ;**
- **n'établit pas suffisamment de hiérarchies entre les objectifs, ni de priorité entre les opérations ;**
- **n'apporte pas tous les éléments permettant de vérifier en détail l'adéquation entre les choix de gestion proposés et les objectifs généraux et particuliers ;**
- **développe insuffisamment les réflexions sur l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacé des opérations ; cette situation ne permettra pas de vérifier si les mesures de gestion atteindront les objectifs visés.**



Recommandations

Le CSRPN suggère, compte tenu de la nécessité de mettre rapidement en œuvre un plan qui aurait dû commencer en 2013 que le plan soit mis en application dès que possible, après avoir été amélioré dans trois directions :

- compléter le diagnostic par un historique, et par une analyse du plan précédent, de ses réussites, de ses insuffisances et de ses échecs, en s'appuyant notamment sur l'évaluation qui en a été faite en 2011, et sur les comptes-rendus des comités de pilotage de la réserve ;
- sur cette base, établir et justifier une hiérarchie entre les objectifs ;
- en se fondant sur la hiérarchie des objectifs, ainsi que sur l'enchaînement logique et chronologique entre certaines actions, déterminer des niveaux de priorité et des ordres de successions entre opérations.

En outre, le CSRPN suggère que dès maintenant le gestionnaire commence à réfléchir aux améliorations à apporter au troisième plan qui sera mis en œuvre ultérieurement, suivant trois directions principales :

- dans la partie « diagnostic », donner des informations plus précises, de natures très variables selon le type de milieu (par exemple : histoire du site, dynamique fluviale, dynamique de la végétation, dynamique des espèces « patrimoniales », utilisations anthropiques passées, importance culturelle, comportement des usagers, conflits entre acteurs sociaux, etc.)
- dans la partie « gestion », discuter et expliquer pourquoi tel ou tel objectif a été choisi lorsque plusieurs options de gestion ou plusieurs solutions techniques étaient envisageables (par exemple le choix d'un état de référence visé et le choix des techniques pour l'atteindre), et décrire ces objectifs dans des fiches d'objectifs ;
- dans les fiches d'opérations, préciser les critères d'évaluation vis-à-vis desquels on pourra juger l'atteinte de l'objectif correspondant.

